



REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)



**MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS
ASSOCIES AUX DIPLOMES DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN
SCIENCE DE GESTION**

OPTION : Gestion

**FILIERE : FINANCE
BANQUE ASSURANCE
(FBA)**

THEME :

**GESTION DU CREDIT DOCUMENTAIRE (CREDOC)
ET LES RISQUES LIES: CAS DE LA BOA- BENIN**

Réalisé par :

**Philérinos Sènanckpon
Fleur ADIDO**

&

Marc Arthur TOKAN

Sous la supervision de :

Tuteur de stage

Mr. DOMINGO Kisito

**Chef du service des opérations
FASEG**

Internationales (SOI) à la BOA-BENIN

Maitre de Mémoire

Dr. YESSOUFOU A. Liamidi

Enseignant chercheur à la

Année académique 2014-2015


JURY D'ÉVALUATION DU MÉMOIRE

PRESIDENT :

VICE-PRESIDENT :

MEMBRES :

AVERTISSEMENT



LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET
DE GESTION (FASEG) DE L'UNIVERSITE
D'ABOMEY CALAVI N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION, NI IMPROBATION AUX OPINIONS
EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES
A LEURS AUTEURS.

DEDICACE**De tout cœur Je dédie ce mémoire en reconnaissance à :**

- ❖ Mon cher père **ADIDO Eric** qui a su me donner et m'inculquer une véritable éducation. Trouve dans ce présent travail, le début des récoltes de tes semences.

- ❖ Ma chère maman **DOVONON Denise** pour son amour et son indéfectible assistance et conseil, tout au long de ce travail, ainsi qu'à mes frères ; sœurs ; amis ; oncles ; cousins ; cousines ; grand-mère et grand-père qui m'ont toujours indiqué la bonne voie à travers leur soutien aussi moral que financier.

ADIDO Philérinos Sèankpon Fleur

DEDICACE**De tout cœur Je dédie ce mémoire en reconnaissance à :**

- ❖ Mon cher père Martin TOKAN qui a su me donner et m'inculquer une véritable éducation. Trouve dans ce présent travail, le début des récoltes de tes semences.

- ❖ Ma chère maman Germaine AHOSSI pour son amour et son indéfectible assistance et conseil, tout au long de ce travail, ainsi qu'à mes frères ; sœurs ; amis ; oncles ; cousins ; cousines ; grand-mère et grand-père qui m'ont toujours indiqué la bonne voie à travers leur soutien aussi moral que financier.

TOKAN Marc Arthur

REMERCIEMENT

Au terme de ce présent travail, nous tenons à manifester notre sincère gratitude aux :

- Professeur **Charlemagne IGUE** le Doyen de la FASEG et son vice **Dr Augustin Foster Comlan CHABOSSOU**
- Docteur **YESSOUFOU A. Liamidi**, notre Directeur de mémoire dont, les qualités pédagogiques et les compétences scientifiques ont été d'une utilité capitale dans la rédaction de notre mémoire. Nous ne saurons vous remercier assez.
- **Mr DOMINGO Kisito** (chef des Services des Operations Internationales) notre maître de stage pour sa volonté et sa disponibilité à nous encadrer pour la rédaction de ce mémoire ;
- **BOA-Bénin** pour nous avoir permis de faire l'expérience de la Banque et de pouvoir mettre en pratiques nos compétences théoriques.
- Frères (**Morèl et Ghislain**) **ADIDO** et mes Sœurs (**Mékita et Emmanuella**) **ADIDO**, Mon oncle **Mauril ADIDO**, Ma femme **MADADANNI Ella** et ma grande mère **Victorine SOGLO** pour votre amour et soutien. Je suis très heureux de fêter avec vous le fruit de ces 3 années d'études universitaires : Tendre affection ; je vous aime.
- Frères (**Moïse et Ernest**) **TOKAN** et mes Sœurs (**Sylvie et Noëllie**) **TOKAN**, Mes oncles (**Odilon AHOSSI ; Mama BONOU et Sylvestre AHOSSI**) pour votre amour et soutien. Je suis très heureux de fêter avec vous le fruit de ces 3 années d'études universitaires : Tendre affection ; je vous aime
- Corps professoral de la **FASEG** pour la qualité de la formation reçue au cours de nos années d'étude ;
- Membres du jury qui ont accepté de juger ce travail et de l'améliorer, nous leur saurons grés de leurs disponibilités et de leurs apports.

A toutes et à tous recevez ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Dieu vous bénisse !

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest

BOA : Bank of Africa

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

CREDOC : Crédit Documentaire

REMDOC : Remise Documentaire

RUU : Règles et Usances Uniformes

SOI : Services des Opérations International

SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial

Telecommunication

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

GLOSSAIRE

Banque notificatrice : signifie la banque qui notifie le crédit à la demande de la banque émettrice.

Donneur d'ordre : signifie la partie qui a demandé l'émission du crédit.

Bénéficiaire : signifie la partie en faveur de laquelle le crédit est émis.

Présentation conforme : signifie une présentation qui est en conformité avec les termes et conditions du crédit, les dispositions applicables de ces règles et les pratiques internationales standard.

Confirmation : signifie un engagement ferme de la banque confirmante, s'ajoutant à celui de la banque émettrice, d'honorer ou de négocier une présentation conforme.

Banque confirmante : signifie la banque qui ajoute sa confirmation a un crédit conformément à l'autorisation ou à la demande de la banque émettrice.

Honorer : signifie payer à vue si le crédit est réalisable par paiement à vue, contracter un engagement de paiement différé et payer à l'échéance si le crédit est réalisable par paiement différé et accepter une lettre de change(traité) tirée par le bénéficiaire et payer à l'échéance si le crédit est réalisable par acceptation.

Banque émettrice : signifie la banque qui émet un crédit à la demande d'un donneur d'ordre.

Banque désignée : signifie la banque auprès de laquelle le crédit est réalisable.

Réseau SWIFT : permet de faciliter les Operations bancaires internationales grâce à l'échange d'une grande variété de messages entre banques sous un format standard.

LISTE DES TABLEAUX

Numéro de tableau	Titres	Pages
01	L'extrait des conditions générales de la BOA-Bénin applicables à partir du 1 ^{er} mai 2015 traitant les tarifs du CREDOC import	14
02	L'extrait des conditions générales de la BOA-BENIN applicables à partir du 1 ^{er} mai 2015 traitant les tarifs du CREDOC export.	15
03	La demande du CREDOC export et du CREDOC import durant l'année 2014	16
04	Synthèses des atouts et des problèmes	19
05	Connaissances du CREDOC par les clients importateurs et exportateurs	35
06	Connaissances des avantages et risques liées aux pratiques du CREDOC	35
07	Moyens de paiement utilisés par les clients importateurs et exportateurs pour leurs opérations internationales	35

08	Raisons pour lesquelles les clients n'utilisent pas le CREDOC comme moyen de paiement à l'international	36
09	Fréquence des risques liés au crédit documentaire à la BOA-Bénin	37
10	Cours des devises à la date du 24/03/2015 et du 31/03/2015	38
11	Approches de solutions et conditions de mise en œuvre	40
12	Synthèse de l'étude	41

LISTE DES FIGURES

Numéro des figures	Titres	Pages
1	Diagramme de l'évolution du CREDOC Import et Export durant l'année 2014	16
2	Causes des faiblesses liées à la gestion du CREDOC	36
3	Fréquence des risques liés au crédit documentaire à la BOA-Bénin	38

RESUME

Depuis plusieurs années, le commerce international demeure toujours l'un des atouts pour le redressement de l'économie en général et aussi le poumon de la richesse en particulier. Ce commerce international nécessite des mécanismes de paiement tels que le REMDOC, le Transfert, les Traités, la lettre de crédit ou le CREDOC qui est le plus important pour notre étude.

En effet, nous constatons la faillite de ce moyen de paiement international à la BOA-Bénin par rapport aux autres moyens de paiement. C'est ce qui nous pousse à analyser la gestion du crédit documentaire et les risques liés à la BOA-Bénin. Pour ce fait, nous avons choisi de répondre à deux questions spécifiques par fixation d'objectif général (OG) et d'objectifs spécifiques (OS).

Ainsi nous avons formulé des hypothèses que nous avons vérifiées sur la base des données issues des enquêtes. Une fois les hypothèses vérifiées, nous avons fait des approches de solutions et des conditions de mise en œuvre pour ces derniers dans le sens d'une meilleure gestion du CREDOC et les risques liés à la BOA-Bénin.

Mots clés : commerce international ; crédit documentaire ; risques.

ABSTRACT:

For years, international trade is still one of the strengths for the recovery of the economy in general and in particular also the richness of the lung. This international trade requires payment mechanisms such as REMDOC the transfer, the Treaties, the letter of credit or CREDOC is most important for our study.

Indeed, we see the failure of the international means of payment to the BOA-Benin compared to other means of payment. This is what drives us to analyze the management of the documentary credit and the risks associated with BOA-Benin. To do this, we have chosen to address two specific issues by fixing general objective (OG) and specific objectives (OS).

So we made assumptions that we have checked on the basis of survey data. Once verified the assumptions we have made approaches to solutions and implementation conditions for them in the sense of better management of CREDOC and risks related to the BOA-Benin.

Keywords: international Trade ; documentary credit ; risks.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	01
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE LA BOA-BENIN ET BILAN DE STAGE	02
SECTION 1 : PRESENTATION DE LA BOA-BENIN	02
SECTION 2 : BILAN DE STAGE	15
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE	22
SECTION 1 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude	22
SECTION 2 : REVUE DE LITTERATURE ET CHOIX DE METHODOLOGIE DE L'ETUDE	24
CHAPITRE 3 : COLLECTE, DEPOUILLEMENT, PRESENTATION, ANALYSES CRITIQUES DES DONNEES ET APPROCHES DE SOLUTIONS	37
SECTION 1 : Collecte, Dépouillement, Analyses critiques des données	37
SECTION 2 : APPROCHES DE SOLUTIONS, CONDITONS DE MISES EN ŒUVRE ET SYNTHESE DE L'ETUDE	42
CONCLUSION	45
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	46

ANNEXES
.....a

**TABLE DES
MATIERES**.....b

xii

INTRODUCTION

Les banques, au Bénin comme partout ailleurs, sont indispensables au développement du commerce international. Le commerce international connaît un essor très remarquable depuis des siècles du fait de la mondialisation dont il est une composante majeure. Il ne cesse de se développer avec l'évolution des technologies de l'information de nos jours. Son caractère obligatoire né du fait qu'aucun pays ne peut se cantonner dans son territoire géographique pour produire et consommer l'ensemble des biens et services nécessaire pour la satisfaction des besoins de sa population.

Se dégage de ce commerce international le crédit documentaire (CREDOC) qui est non seulement un instrument de crédit mais aussi un moyen de paiement qui doit être basé sur une grande confiance et une énorme sécurité. Le CREDOC détient les conditions nécessaires pour jouer ce rôle, dans la mesure où elles sont claires, «c'est en échange des documents absolument conformes aux exigences du contrat, des documents attestant la qualité et l'expédition de la marchandise que la banque peut procéder au paiement». Ce sont les exigences formelles extrêmement rigoureuses de cet instrument de règlement. Mais il se fait ressentir un besoin d'amélioration de cet instrument de règlement international. C'est ce constat qui pousse à la considération des risques liés à cette pratique du crédit documentaire.

A ces fins, il est impératif pour la BOA-Bénin tout en maintenant un niveau de qualité élevée d'améliorer la gestion des crédits documentaires. Pour ce fait, la

question fondamentale qui se pose est donc de savoir : **Comment améliorer la gestion du crédit documentaire(CREDOC) à la BOA-Bénin?**

La réponse à cette question constitue l'objet de la présente étude structurée en trois(03) chapitres. Le premier aborde le cadre contextuel de l'étude, les observations de stage et bilan du stage. Le deuxième précise le cadre théorique de l'étude et la méthodologie de recherche. Enfin, le troisième est consacré à la présentation, l'analyse des données et aux suggestions que nous ferons.

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE LA BOA-BÉNIN ET BILAN DE STAGE

1

Le présent chapitre résume la présentation générale du cadre institutionnel de la BOA-Bénin et en particulier l'agence d'accueil et du déroulement de notre stage.

SECTION 1 : Présentation de la BOA-Bénin

Nous parlerons dans cette partie, de l'historique, de l'objectif, de la structure organisationnelle, des activités, de l'environnement, des ressources de fonctionnement et des défis de la BOA-Bénin

Paragraphe 1 : historique, objectif et structure organisationnelle de la BOA-Bénin

1- HISTORIQUE

Au cours des années 1980, à l'instar d'autres Etats Africains, le Bénin a connu une forte crise économique ce qui a entraîné par la suite la création de nouvelles banques parmi lesquelles la BOA-Bénin. La BOA-Bénin est une institution bancaire ayant pour activité traditionnelle la collecte de l'épargne. Elle a ouvert ses portes au public Béninois pour la première fois le 15 Janvier 1990 sous le statut d'une société anonyme (S.A).

Elle a son siège à Cotonou Avenue Jean Paul II. Elle est immatriculée 15053-B 0061F au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM). Elle a obtenu son agrément bancaire dont le numéro est LB07-B et son code SWIFT AFRIBJ BJ.

La BOA-Bénin dispose d'un capital d'un milliard (1.000.000.000) FCFA. Mais ce capital est passé à six milliards (6.000.000.000) FCFA en 2002 après avoir connu deux augmentations successives. En Décembre 2004, le capital de la BOA-Bénin est passé à sept milliards (7.000.000.000) FCFA par émissions de nouvelles actions souscrites générant une prime d'émission de un million huit cent cinquante-cinq mille (1.855.000) FCFA. Elle est élue Banque de l'année en 2006 pour la deuxième fois consécutive par la revue : « THE BANKER ».

Au 31 Décembre 2007 ce capital a connu un accroissement et est passé à sept milliards cinq cents millions (7.500.000.000) FCFA. Aujourd'hui, il est de dix milliards soixante-douze millions six cent quatre-vingt mille (10.072.680.000) FCFA. Ces actions sont admises à la cote officielle de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) depuis 2000. Selon les rapports annuels de la Commission Bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la BOA-Bénin a connu une forte croissance qui l'a hissée au premier rang des banques béninoises depuis 1991. Elle est comptée aujourd'hui parmi les dix (10) banques les plus importantes de l'espace UEMOA.

Elle a une politique commerciale très active en matière de prise de participation malgré la rigueur, qui est exigée dans le respect strict, des limitations prudentielles fixées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Ainsi, pour mieux répondre aux exigences de sa clientèle sans cesse grandissante, la BOA-Bénin s'est représentée partout sur le territoire national avec ses quarante-sept (47) agences dont vingt-cinq (25) à Cotonou et vingt-deux (22) dans la province ; à cet effet notons que la BOA-Bénin reste le plus vaste réseau bancaire au Bénin.

2- OBJECTIFS

La BOA-Bénin a pour objectifs :

- ✓ D'accroître sa clientèle en obtenant quatre cents mille (400.000) comptes en fin 2015

- ✓ Offrir un produit BOA qui répond à chacun des rêves de ses clients.
- ✓ Conquérir le marché bancaire Béninois
- ✓ La création de quatre (04) nouvelles agences notamment à Ménontin, Adjarra, Covê et Abomey.

3- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA BOA-BÉNIN

Afin d'assurer une bonne cohérence entre les différents postes de responsabilité, la BOA-Bénin s'est dotée d'un organigramme approprié (annexe 4). A cet effet, elle dispose d'un organe de gestion et des services techniques pour son fonctionnement.

3-1 Organe de décision de la BOA-Bénin

La BOA-Bénin dispose d'un certain nombre de structures qui sont chargées de prendre des décisions stratégiques.

a- Le conseil d'administration

C'est l'organe suprême de la BOA-Bénin. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance et au nom de l'institution. Le conseil d'administration représente l'institution et définit la politique générale de cette dernière tout en ayant un regard sur sa gestion.

b- Le bureau des sages

Il s'agit de l'organe consultatif et d'arbitrage général. Il est instauré depuis l'Assemblée Générale(AG) du 1^{er} Mars 1991 conformément au statut de la banque. Il exerce à côté du Conseil d'Administration une mission de conseil pour les questions relevant de la banque

c- La direction générale

Nommer sur proposition du Conseil d'Administration, le directeur général (DG) définit les attributions des services techniques. Il assure la gestion quotidienne de la banque. Il agit au nom de l'institution et est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un adjoint. Il peut être révoqué par le Conseil d'Administration à tout moment.

L'actuel directeur général de la BOA-Bénin est Monsieur Faustin AMOUSSOU.

d- Les commissaires au compte

Ils interviennent ponctuellement pour :

- ✓ Porter des vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne ;
- ✓ Contrôler les comptes annuels de la BOA-Bénin ;
- ✓ Faire respecter la réglementation bancaire ;
- ✓ Vérifier et donner des informations spécifiques prévues par la loi, dénoncer tout manquement aux dites dispositions relevées dans la banque.

Les commissaires aux comptes ont un contrat d'une durée de six (06) ans renouvelable

e- Les auditeurs externes

Il s'agit des structures comme l'inspection générale du groupe et du cabinet international d'expertise. Les auditeurs externes ont pour mission principale de contrôler la gestion de la banque et de veiller au respect scrupuleux des procédures instaurées par le groupe.

4

3-2 Les organes opérationnels de la BOA-Bénin

Les organes opérationnels de la BOA-Bénin regroupent un ensemble de services techniques qui s'activent pour son bon fonctionnement.

a- Le secrétariat de la direction générale

Il a pour mission de gérer l'agenda et le courrier du directeur général. Il sert d'interface entre ce dernier et l'environnement externe de l'institution

b- La direction de l'exploitation

Elle coordonne les activités des chargés de clientèle, participe à la prise de décision d'octroi des crédits dans la limite de ses pouvoirs. Elle analyse les risques liés aux crédits, suit la gestion des demandes de crédit.

c- La direction détail et réseau

Elle se compose de l'ensemble du réseau des agences et le service marketing et communication auquel est rattaché le Front Office Monétique. Ce département joue le rôle de département commercial. Il est chargé de la conception, du lancement et du suivi des nouveaux produits.

d- La direction des risques

Elle s'occupe de la gestion et du suivi de l'activité crédit. Elle se compose du :

- ✓ Département des Etudes ;
- ✓ Service Réalisation des Crédits ;
- ✓ Service Contrôle des Engagements.

e- La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses

Elle se charge du suivi juridique des procédures du crédit et du recouvrement des impayés tout en usant des voies et moyens légaux à savoir le règlement à l'amiable et le recours à la justice.

f- La Direction des Opérations

Elle est constituée du :

- ✓ Service des opérations domestiques ;
- ✓ Service des opérations internationales et de la trésorerie ;
- ✓ Service Back Office Monétaire.

g- La Direction des Ressources Humaines

Elle s'implique dans la gestion administrative du personnel, la mise sur pied des procédures de recrutement et le suivi des différents plans relatifs au personnel (carrière, formation, promotion et redéploiement).

h- La Direction Administrative et Financière

Elle regroupe :

- ✓ Le Département Comptable et Financier qui s'occupe de l'établissement d'états financier et de la gestion de la trésorerie ;
- ✓ Le service des Moyens Généraux qui est chargé d'approvisionner le réseau en matériels et fournitures, de gérer la logistique, d'établir le budget des investissements ;
- ✓ Le service informatique et télécommunication qui s'occupe également de la gestion quotidienne de l'outil informatique et de sa maintenance. Il s'occupe également des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

i- La direction du contrôle général

Gérant du patrimoine de la BOA-Bénin, elle a à sa charge le contrôle du respect strict des procédures de la réglementation bancaire tout en veillant à la qualité de l'information financière et comptable.

Paragraphe 2 : Activités, Environnement, Ressource de fonctionnement et défis de la BOA-Bénin

1- ACTIVITES

Pour répondre aux exigences de sa clientèle, la BOA-BÉNIN offre plusieurs gammes de produits en termes de services à sa clientèle.

Outre la collecte de l'épargne, nous distinguons les services de caisse qui se font généralement dans toutes les agences BOA-BÉNIN, les services avec l'étranger, les crédits, les services d'assurance, le CREDOC qui fait l'objet de notre étude et les autres opérations.

a- Les services de caisses

Il s'agit ici des opérations qui se font de façon quotidienne à la BOA-Bénin au nombre desquelles nous avons :

-Les ouvertures de compte ;

Selon la catégorie de client, on distingue les ouvertures de comptes chèque et les ouvertures de compte épargne.

- Les ouvertures de compte épargne ;

Les conditions d'ouvertures de compte épargne à la BOA sont les suivantes :

- . Disposer d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- . Disposer d'une attestation de résidence portant le nom du propriétaire de la maison du client ;
- . Disposer d'une facture d'électricité ou d'eau ou d'une quittance de téléphone ou de loyer.
- . Disposer de deux photos d'identité ;
- . Disposer d'un dépôt minimum initial de cinq mille (5000) CFA.

En cas d'ouverture de compte épargne pour mineur les pièces à compléter sont :

- . Un acte de naissance et deux photos d'identité de l'enfant. Le mandataire sera l'un des parents géniteurs de l'enfant.

IL est à faire souligner que les retraits sur ce compte nécessitent obligatoirement le déplacement du client vers les guichets de n'importe quelle agence de la BOA-Bénin.

- Les ouvertures de comptes chèques.

On distingue à ce niveau les comptes chèques aux particuliers et les comptes chèques aux entreprises. Comme son nom l'indique, ce type de compte ne fonctionne que grâce à un chéquier.

Les conditions d'ouverture des comptes chèques aux particuliers sont les mêmes que celles à l'ouverture du compte épargne. Sauf que ;

- . Le titulaire doit avoir à l'ouverture au moins 21 ans ;
- . Le dépôt minimum initial est de 15000FCFA.

Ce type de compte ne génère pas d'intérêts. Il peut fonctionner en position débitrice et cela donne droit au prélèvement d'intérêts débiteurs. Les frais de gestion sont prélevés mensuellement à raison de 1100FCFA HT.

En ce qui concerne les comptes chèques aux entreprises, on distingue deux sortes de formalités à savoir les conditions générales et les conditions particulières.

- Les conditions Générales

Nous avons :

- . Le registre de commerce (original +photocopie légalisée)
- . La publication au journal d'annonces légales ;
- . La lettre de convention de comptes (disponible à la banque) ;
- . La pièce d'identité de chaque signataire ;
- . Un justificatif de domicile de chaque signataire.

- Les conditions particulières

- ✓ Pour les entreprises individuelles le dépôt initial minimal est de 500.000FCFA pour les artisans et de 1.000.000FCFA pour les commerçants.
- ✓ Pour les sociétés les statuts précisant la composition du Conseil d'Administration et les pouvoirs des dirigeants ; le dépôt minimum initial est de 1.000.000FCFA.

- ✓ Pour les mutuelles et associations, les statuts et le règlement intérieur ; le procès-verbal de l'assemblée générale ; le récépissé d'enregistrement de l'association (original + photocopie) ; la publication au journal officiel ; un dépôt minimum initial de 250.000FCFA.

Il est à faire remarquer que ce type de compte ne génère pas d'intérêts créditeurs, ce compte peut fonctionner en position débitrice et cela donne droit au prélèvement d'intérêts débiteurs. Les frais de gestion sont prélevés mensuellement à raison de 7.500FCFA HT par mois pour les entreprises commerciales et de 5.500FCFA HT le mois pour les établissements.

- Les retraits d'espèces :

Les clients viennent retirer au besoin leurs argents confiés auprès de la Banque au moyen des formulaires appelés fiches de guichet sur lesquelles sont mentionnées les informations qui suivent :

Le nom du titulaire du compte, le numéro de compte à débiter, le montant du retrait en chiffre et en lettre, le lieu et la date de l'opération, ainsi que la signature du client. Au verso de la fiche, le client mentionne la nature et le numéro de la pièce qui a servi à faire l'opération.

Une fois devant le guichetier sous présentation de la fiche, ce dernier vérifie la conformité de la signature que ce soit sur le compte épargne ou retrait (au moyen d'un chèque).

De plus tous retrait sur chèque dont le montant est supérieur à Un million (1000000) FCFA, le guichetier appelle le propriétaire du compte pour avis, puis faire la copie de la pièce du client avant de valider l'opération.

- Les encaissements

Il s'agit des opérations de dépôts de fonds auprès de la banque, elles se font au moyen d'une fiche appelée fiche de versement sur laquelle sont mentionnées l'intitulé du compte, le numéro de compte à créditer, le nom du donneur d'ordre ; le détail de la monnaie, le total du versement, le lieu et la date de l'opération, ainsi que la signature du déposant.

- Les virements interbancaires et les virements de compte à compte

- Les remises d'effets.

b - Les services étrangers

Nous pouvons citer :

- ✓ Les transferts : en illustration nous avons *le Western-Union* qui est une opération de transfert d'argent et *le change* qui consiste aux échanges de devises.
- ✓ Les opérations de change et chèques de voyage ;
- ✓ Les remises de chèque à l'encaissement : Ce sont des opérations de remises de chèques BOA ou autres banques à l'encaissement ; dans ce cas, un formulaire est à remplir et à signer par le client ; il est établi en double exemplaire. Le guichetier après visa remet la souche au client pour preuve de l'opération.
- ✓ Les remises libres ;
- ✓ Les remises documentaires.

c- Les crédits

A ce niveau nous distinguons les crédits aux particuliers et les crédits aux entreprises.

- Les crédits aux particuliers

- ✓ Le crédit automobile : accordé à tous ceux qui ont besoin de moyen de déplacement, de sécuriser leurs moyens de déplacement, d'offrir un cadeau de prestige à leurs proches ou de protéger l'environnement. La condition est de disposer d'un compte courant dans les livres de la BOA, fournir la preuve de l'existence de revenus mensuels permanents supérieurs à 400.000FCFA. On tient compte des capacités de remboursement du client. Le montant accordé est de 25.000.000FCFA avec un taux de 9,75% HT pour une durée de remboursement de 48 mois ;
- ✓ Le crédit premier installation : ici, il s'agit d'un crédit destiné aux jeunes promus dans une profession libérale. Pour bénéficier de ce crédit, il faut avoir un compte courant ouvert dans les livres de la BOA, fournir la preuve de l'exercice d'une profession libérale, adresser à la banque une demande comportant le montant des investissements, les revenus estimés et le plan de financement. Il est limité à 80% du montant de l'investissement. Le taux maximal est de 11,50% pour une durée de remboursement de 48 mois.
- ✓ Le crédit évènement : Cela permet de financer des évènements circonstanciels heureux ou malheureux (mariage, baptême, pèlerinage, les vacances, obsèques...). Pour bénéficier du crédit évènement, il faut disposer de revenus permanents et régulièrement domiciliés à la BOA. Le montant du prêt est au maximum 4 fois égal au montant du salaire ou

de la pension ou la moyenne mensuelle de l'épargne des six derniers mois. Son taux est de 10% HT par an pour une durée maximale de remboursement de 10mois.

- ✓ Le crédit scolarité : les conditions d'accès au crédit sont les mêmes à la seule différence qu'ici le taux maximal fixé à 10,50% pour une durée de remboursement maximal de 10 mois. Ce crédit permet aux parents d'assurer l'avenir de leurs enfants.
- ✓ Le crédit de consommation : Ce crédit est accessible à tout salarié du secteur public ou privé et les retraités jouissant d'une pension régulière. Le bénéficiaire de ce crédit doit disposer d'un revenu permanent régulièrement domicilié sur son compte chèque. Le crédit est lancé à un taux maximal de 13% pour une durée de remboursement de 83 mois.
 - Les crédits aux entreprises :

On distingue :

- ✓ Le crédit documentaire : Il est appelé lettre de crédit, c'est un engagement irrévocable pris par la banque pour le compte de l'acheteur ou pour son propre compte de payer au bénéficiaire les valeurs des documents sous réserve que les termes et conditions du crédit soient respectées.
- ✓ Le découvert : C'est une variable ligne de crédit négocié avec la banque pour financer tout ou une partie du besoin en fond de roulement de l'entreprise.
- ✓ Les facilités de caisse : Ce sont des avances de très courtes durées qui aident le client à faire face à des découverts qui dépassent leurs possibilités de trésorerie, mais qui seront remboursées sur les rentrées normales de l'entreprise dans les jours qui suivent.
- ✓ Le crédit campagne : Il permet à la BOA de fournir des fonds pour faciliter les approvisionnements et couvrir les frais de fabrication. C'est un crédit accordé par la banque à une entreprise exclusivement dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles.
- ✓ Le crédit relais : Il permet aux entreprises de couvrir immédiatement une fraction plus ou moins importante de son apport d'autofinancement selon le cas.

d- La monétique

Elle représente l'ensemble des services ou produits liés aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB). Nous distinguons :

- ✓ La carte SESAME ;
- ✓ La carte VISA PROXIMA ;
- ✓ La carte VISA LIBRA ;
- ✓ La carte TUCANA.

e- Les services de la banque à distance

Ils regroupent les services de banque à distance et les produits d'assurance. Nous avons :

- ✓ SMS Banking (B-SMS) : qui est un service qui permet aux clients de recevoir par SMS des informations concernant leur compte bancaire. Les conditions d'accès à ce service sont d'être titulaire d'un compte à la BOA, être équipées d'un téléphone mobile. Le B-SMS fonctionne sur tous les téléphones mobiles et est actuellement accessible avec les opérateurs MOOV, MTN, LIBERCOM. Le B-SMS est actif 48 heures après son abornement ; les conditions tarifaires sont de :
 - ✓ Pour l'abonnement sur compte épargne, il faut 5 SMS par mois au maximum pour un coût de 500FCFA par mois ;
 - ✓ Pour les comptes chèques le nombre est de 10 SMS au maximum par mois pour un coût de 1000FCFA ;
 - ✓ Pour les entreprises, il faut 40 SMS par mois pour un coût de 3000FCFA par mois ;
- ✓ Banking PHONE (B-PHONE) :C'est un service de banque qui permet aux clients d'avoir accès aux informations sur leur compte 24 h/24, 7j/7.

11

Il est gratuit et ne nécessite pas d'abonnement, pour le faire il suffit de disposer d'un compte ouvert dans les livres de la BOA-BÉNIN.

- ✓ INTERNET Banking (B-WEB) : Il représente l'internet Banking.

f - Les Autres Opérations

On distingue :

- ✓ Oppositions sur chèques ;
- ✓ Gardiennage de chèques ;
- ✓ Edition de relevé à la demande du client.

SECTION 2 : BILAN DE STAGE

Paragraphe 1 : Présentation du service parcouru (Etat de lieux) et bilan de l'Etat de lieux

A- Etat de lieux

Au cours de notre stage à la BOA-Bénin, nous avons eu le privilège de parcourir diverses sections dans le Service des Opérations Internationales (SOI). Nos observations porteront essentiellement sur les opérations liées au CREDOC, au Transfert émis et au transfert reçu (Rapatriement).

1-Operations liées au CREDOC

Le CREDOC est un engagement irrévocable prit par le banquier de l'importateur pour le compte de l'importateur de payer à l'exportateur à une date déterminée le montant des marchandises si les documents requis attestent réellement l'expédition et la qualité des marchandises. C'est un moyen efficace de financement du commerce international qui contient une clé de confiance et de succès mais aussi parfois d'échec si les documents sont incomplets. En examinant le coût du CREDOC et sa part pour le financement du commerce international nous remarquons que cela a un impact sur la trésorerie de la banque.

- Le coût du CREDOC

12

Il est bien de connaître en partie le coût du CREDOC mais en amont il faut savoir que chez l'importateur on parle de CREDOC import et chez exportateur du CREDOC export.

Le coût du CREDOC entraîne souvent des transactions de gros montants donc décourage des transactions de faibles montants compte tenu des commissions fixes. En réalité il conviendrait de parler d'une cascade de commissions, puisque la banque émettrice touche d'abord une commission d'ouverture de crédit de l'ordre de 0,4% par trimestriel indivisible minimum 25000FCFA HT actuellement à la BOA-Bénin par rapport au montant global de l'opération en ce qui concerne le CREDOC import. Par ailleurs la banque négociatrice reçoit également une commission fixe pour les notifications et une commission prorata temporis pour les confirmations.

En dernier lieu ces deux banques perçoivent une autre commission dis de « paiement » lors de la réalisation du crédit qui est actuellement ramené à 0,40% minimum 50000FCFA HT à la BOA-Bénin.

L'extrait des conditions générales de la BOA-Bénin applicables à partir du 1^{er} mai 2015 traitant les tarifs du CREDOC import et du CREDOC export se présente comme suit :

▪ Tableau n° 1 : CREDOC import

13

Frais de dossier	Avec ligne : 30000 FCFA HT, Sans ligne : 75000 FCFA HT
Commission d'ouverture	0,40%/trimestriel indivisible min 25000FCFA HT
Swift d'ouverture	18000FCFA HT
Commission de paiement	0,40% minimum 50000 FCFA HT
Commission d'acceptation	0,25%/ mois indivisible, 25000FCFA HT
Commission modification simple	25000 FCFA si frais a la charge ordonnateur 75000 FCFA si frais a la charge du bénéficiaire
Commission modification de montant	0, 40%/ trim. ind.Min25000FCFA HT +Swift simple 15000
Commission modification de validité	0, 40%/ trim. ind. Min 25000 FCFA HT + Swift simple 15000
Commission de change tiré	0,30% min 25000 FCFA uniquement pour CREDOC en devises
Commission d'annulation	0,1% min 30000 FCFA HT
Commission lettre de garantie	3% l'an/mois indivisible min 30000 FCFA HT
Swift simple	15000 FCFA HT
Taxes sur transfert hors UEMOA	0,60%
Commission de domiciliation	25000 FCFA HT

Source : BOA-Bénin

▪ Tableau n° 2 : CREDOC export

14

Frais de dossier	20000 FCFA HT
Commission notification	0,2%/trim. indivisible minimum 25000 FCFA HT
Commission confirmation	0, 40%/trim. ind min 25000 FCFA HT
Commission de transférabilité	0,15% min : 25000
Commission de paiement	0,25% min 25000FCFA HT
Commission d'acceptation	0,20%/ mois min ind 25000 FCFA HT
Commission de modification simple	25000 FCFA HT
Commission de modification montant	0,40% min 25000 FCFA HT si CREDOC confirmé
Commission modification validité	0,40%/trim. indivis min 5000 FCFA HT si CREDOC confirmé
Swift simple : Frais de transport/DHL Afrique	30000 FCFA HT-Hors Afrique 50000 FCFA HT
Commission de domiciliation	25000 FCFA HT
Commission d'acceptation	0,20% par trim. ind min 25000
Commission de modification fixe	25000
Commission d'intervention	30000 FCFA HT
Frais de dossier	20000 FCFA
Frais de port	50000FCFA HT

Source : BOA-Bénin

- La part du CREDOC au financement

- a - Pour l'exportateur

Avant l'exportation, ce sera essentiellement pour faire face aux investissements que nécessite justement la fabrication du produit à exporter. Or, à cette phase des Opérations, la créance correspondante n'étant pas encore née, l'exportateur ne dispose que de l'ouverture du crédit documentaire, document qu'il présentera à son banquier en tant que preuve d'une commande ferme reçue afin de solliciter une avance.

- b - Pour l'importateur

Pour l'importateur deux cas se présentent au moment de l'importation proprement dite : soit, disposant des fonds nécessaires, il peut immédiatement rembourser sa banque des sommes avancées par elle, soit il n'est pas en mesure de liquider ce crédit documentaire et il est obligé de solliciter l'aide de sa banque. Seule cette seconde situation retiendra notre attention, puisque, lors de la première, aucun besoin de financement lié au crédit documentaire ne se profite dans notre schéma.

Nous postulons que le CREDOC en général n'est pas suffisamment demandé par les clients exportateurs et importateurs de la BOA-BÉNIN d'après nos analyses statistiques. 15

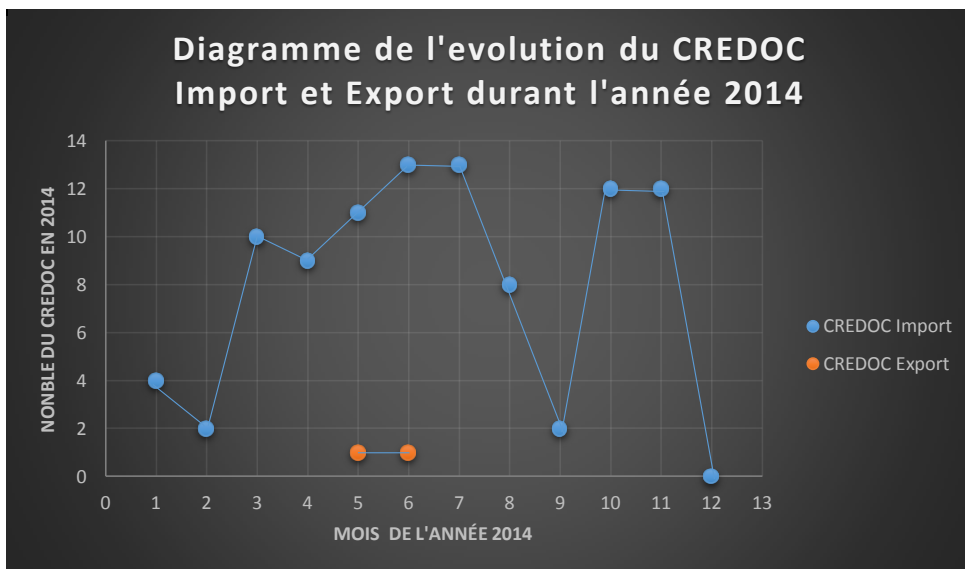
Sur les douze(12) mois en cour RUU durant l'année 2014, nous constatons la rareté de la demande du CREDOC export par rapport au CREDOC import. Comme l'illustre le tableau et le diagramme suivants:

- Tableau n°3 : la demande du CREDOC export et CREDOC import durant l'année 2014

Mois Opération	jan	Fév	Mars	Avl	mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
CREDOC IMPORT	04	02	10	09	11	13	13	08	02	12	12	00	96
CREDOC EXPORT	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	00	00	02
Total	04	02	10	09	12	14	13	08	02	12	12	00	98

SOURCE : Réalisé par nous-même à partir des données statistiques de la BOA-Bénin.

- Figure n° 1 : DIAGRAMME DE L'EVOLUTION DU CREDOC IMPORT ET EXPORT



SOURCE : Réalisé par nous-même à partir des données statistiques de la BOA-Bénin.

- L'impact sur la trésorerie de la BOA-BÉNIN

Le CREDOC n'entraîne pas un décaissement de fonds au niveau de la banque à l'ouverture. En cas d'impayé de l'importateur ou si une garantie a été exigée par la banque confirmante le CREDOC se transforme en un décaissement donc agit sur la trésorerie de la banque.

2 - Opérations liées au transfert émis

16

Ces opérations consistent à envoyer de l'argent vers l'international. C'est aussi un moyen de règlement des fonds internationaux effectués entre deux ou plusieurs personnes dans des pays différents. La durée de ces opérations est d'au moins 48h.

3 - Opération liées au transfert reçu

C'est l'opposé du transfert émis. C'est une section par laquelle la BOA-Bénin reçoit des fonds envoyés depuis l'étranger. Ce mécanisme est formé d'un ensemble d'ordre de virements qui se dénouent en moyenne 72h et sont applicables compte tenu de leurs dates de valeurs et sont classés en comptes internes et compte externes.

✓ Comptes internes

Ce sont des virements reçus dont les clients ont leurs comptes à la BOA-Bénin. De là le coût du virement est moindre pour les clients et n'affecte aucun risque au paiement.

✓ Comptes externes

Dans ces virements, les clients n'ont pas leurs comptes à la BOA-Bénin mais ils peuvent recevoir leurs fonds par intermédiaire d'une banque (La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest). Ce sont des virements de stars UEMOA sous contrôle et réglementation de la BCEAO. Dans ce cas on passe une écriture comptable (annexe 3).

On crédite le compte de la BCEAO car la BOA-Bénin n'est pas en relation directe avec la banque du client et c'est par cette banque centrale que le client recevra son virement, En d'autre terme la banque centrale sert de règlement à la banque du client d'où le crédit du compte du client.

Donc en résumé pour les opérations de virements interbancaires, la BCEAO joue le rôle d'intermédiation.

B - Bilan de l'état des lieux

D'après les observations théoriquement présentées, nous ressortons la synthèse suivante :

- FORCES

- Personnels compétents pour le Service des Opérations Internationales (SOI).
- Contrôle efficace pour la gestion du commerce international notamment le CREDOC.
- Meilleure satisfaction pour le besoin des clients
- Correspondants compétents renforçant l'image de la BOA-Bénin.

- FAIBLESSES

- Faible taux de demande du CREDOC par les clients.
- la non maîtrise des avantages et risques liés au CREDOC.
- Peu de clients sont encouragés par les frais de transfert.
- Personnels insuffisants pour le SOI.

- OPPORTUNITES

- La BOA-Bénin est la première société de droit béninois cotée à la BRVM.
- L'existence de dispositions légales régissant l'activité bancaire au Bénin (la loi n°2012-24 du 24 juillet 2012 portant réglementation de l'activité bancaire en république du Bénin).
- L'existence des RUU qui encadrent la pratique du CREDOC.

- MENACES

- Faible taux de bancarisation

- La population béninoise n'a pas une grande culture bancaire.
- La méconnaissance de la réglementation de change par la clientèle.

Paragraphe 2 : Synthèse des atouts et des problèmes.

- Tableau n° 4 : Synthèse des atouts et des problèmes.

18

Atouts	Problématiques spécifiques	Problèmes généraux
Transferts émis	-La durée des transferts est peu avantageuse pour les clients -Les frais de transfert coûtent chers	Gestion moins efficace du mécanisme de transfert
CREDOC	-Faible taux de demande de CREDOC - La non maîtrise des avantages et risques liés à la gestion du CREDOC par les opérateurs économiques	Gestion inefficace du CREDOC
Transfert reçu	-Insuffisance de	Mauvaise utilisation des

	personnels -Espace insuffisant pour la gestion du transfert reçu	procédures d'organisation du territoire
--	---	--

SOURCE : Réalisé par nous-mêmes à partir de nos enquêtes

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE DE L 'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

19

Le présent chapitre résume le cadre théorique de l'étude à travers la problématique, intérêt de l'étude, les objectifs de l'étude, hypothèses, revue de littérature et méthodologie de recherche.

SECTION 1 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude.

La présente section comprend la problématique, les objectifs et hypothèses de l'étude

Paragraphe 1 : Problématique de l'étude, intérêt de l'étude et objectifs

1- Problématique de l'étude

Le rôle essentiel des banques est de servir d'intermédiaire entre les personnes disposant de moyens financiers et celles qui ont besoins d'un financement. Facilité aussi les opérations d'importation et d'exportation entre les opérations économiques.

Au Bénin, depuis plusieurs années nous disposons toute une pépinière d'importateurs et d'exportateurs. Ce qui s'avère être indispensable car le

commerce international demeure toujours l'un des atouts pour le redressement de l'économie en général et aussi le poumon de la richesse en particulier.

Les banques proposent donc un nombre croissant de moyens de paiement à international qui facilitent la vie de leurs importateurs et exportateurs à savoir : REMDOC, le Transfert, les Traités etc... Et dans l'ultime but d'améliorer ces services auprès de sa clientèle nous constatons également l'apparition de la lettre de crédit ou le CREDOC qui est le plus important pour notre étude qui par le biais des banques correspondante réduisent considérablement les problèmes de paiements à international ainsi que de multiples autres services : cette apparition s'est trouvée renforcée par les Règles et Usances Uniformes (RUU). Cette apparition a suscité une adhésion immense dans le monde entier.

Ne pouvant rester indifférent à de tels avancés, le secteur bancaire Béninois s'est aussi lancé sur cet élan depuis plusieurs années, toutefois son utilisation par les Béninois reste et demeure un réel casse-tête pour les dirigeants des Banques béninoises dont la BOA-BENIN. Et force est de constater que ce commerce envisagé à la BOA-Bénin rend celle-ci plus rigoureuse dans l'examen des documents. Malgré cet aspect rigoureux dans le CREDOC, celui-ci n'est pas infaillible. Face à cette situation assez préoccupante, une analyse rigoureuse de la gestion du crédit documentaire s'avère nécessaire.

D'où la question centrale suivante : **Comment améliorer la gestion du crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin?**

20

Pour répondre à cette question centrale, nous posons les questions de recherches suivantes : **Quelles sont les faiblesses liées à la gestion du crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin? Quelles sont les insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin?**

Ce qui nous amène à nous interroger sur le thème «**GESTION DU CREDIT DOCUMENTAIRE (CREDOC) ET LES RISQUES LIES : CAS DE LA BOA-BENIN** »

2- Intérêt de l'étude

La présente étude intitulée: « **GESTION DU CREDIT DOCUMENTAIRE (CREDOC) ET LES RISQUES LIES : CAS DE LA BOA- BENIN** » vise à susciter un vif intérêt chez un grand nombre d'acteurs dont principalement :

-Les autorités monétaires et financières : Cette étude a pour intérêt de leur permettre de mieux appréhender les problèmes essentiels liés à la gestion du crédit documentaire et de mettre à leur disposition des approches des solutions

susceptibles de les orienter dans les prises de décisions en ce qui concerne la gestion du crédit documentaire (CREDOC).

-Les responsables de la banque BOA-Bénin : Cette étude les aidera à mieux orienter leur politique afin de favoriser l'accès des populations à l'utilisation du crédit documentaire pour leurs opérations à l'international.

-La clientèle bancaire, utilisatrice ou non du CREDOC : cette étude leur permettra de mieux appréhender ce qu'est le CREDOC et le mécanisme de réalisation de ce dernier.

3- Objectifs de recherche

En nous engageant sur ce thème de recherche, nous poursuivrons deux types d'objectifs : général et spécifique.

❖ Objectif Général (OG)

-Analyser le crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin.

❖ Objectif Spécifique (OS)

-Identifier les faiblesses liées à la gestion du crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin.

-Identifier les insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin.

Paragraphe 2 : Hypothèses de l'étude

La pratique de crédit documentaire ne fait pas exception. La parution des Règles et Usances Uniformes (RUU) 500 est donc un évènement majeur pour les banquiers, les juristes et les hommes d'entreprises, dans le monde entier, qui participent au commerce international (Jean-Charles Routhier 1993). Mais il se fait ressentir des faiblesses liées à la gestion de cet instrument de règlement et des insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin. De nos observations, nous postulons pour ces causes susceptibles de justifier les problèmes spécifiques soulignés. Ainsi nous émettons les hypothèses de recherche suivante :

Hypothèse de recherche 1 (H1) : Les faiblesses liées à la gestion du crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin sont dues au non maîtrise des avantages et risques liés au crédit documentaire par les opérateurs économiques.

Hypothèse de recherche 2 (H2) : L'instabilité monétaire explique les insuffisances liées à la gestion des risques à la BOA-Bénin.

SECTION 2 : Revue de Littérature et Choix de la Méthodologie de L'étude

Paragraphe 1 : Revue de Littérature

En vue de faire le point des connaissances sur les problèmes en résolution en termes de dimension empirique et théorique, nous avons procédé à un exercice de lecture, de la documentation mobilisée par la recherche documentaire. Au regard de notre objectif général qui consiste à analyser le CREDOC à la BOA-Bénin, nous avons donc pour base d'investigation la gestion du crédit documentaire (CREDOC) et les risques liés à celle-ci.

A- Les pensées antérieures les plus importantes pour les besoins de notre investigation.

La présente revue de littérature porte sur les concepts de Document et du Crédit Documentaire (CREDOC).

➤ Document

On appelle « document » d'une façon générale, tous les relevés, titres, bordereaux, attestations, lettres, reconnaissances ou certificats émis par un exportateur ou par des tiers, se rapportant à la marchandise objet d'une opération documentaire (André BOUDINOT 1979).

Le mécanisme du crédit documentaire est basé sur la possession, la transmission et la négociation de ces documents, le mot « négociation » étant pris ici dans un sens large. L'obligation du banquier trouve sa contrepartie dans l'obligation réciproque du vendeur de fournir, dans les conditions requises ; les documents énumérés dans l'ouverture du crédit.

CAKIROGLU affirme dans « les Operations bancaires du commerce international, crédit documentaire» que dans le secteur bancaire et lors d'une procédure documentaire on appelle « DOCUMENT » l'ensemble des pièces que l'expéditeur est invité à remettre ou, le plus souvent à faire remettre au destinataire. Il est bien évident que ce document doit constituer le reflet du contrat commercial qui lie l'importateur et l'exportateur. Ses obligations au niveau des documents constituent uniquement à vérifier la bonne régularité des documents.

➤ Crédit documentaire

Le crédit documentaire (CREDOC) est un instrument de règlement et le seul et unique montage bancaire qui entraîne l'engagement des banques.

André BOUDINOT (1979) affirme dans « Pratique du crédit documentaire » éditions Sirey, page 27 que « le crédit documentaire (CREDOC) est un consensus »

Selon ADJIBI A. J. J. Yvon et BOUKARY MORY A. Lionel, sous la direction de FAGNON Nicaise (1998-1999) affirment que le crédit documentaire remplit 4 fonctions qui font de lui l'instrument privilégié des transactions commerciales sur le plan international :

- Il facilite l'octroi par la banque émettrice d'un financement à l'importateur et le contrôle de son utilisateur.
- Il constitue l'instrument classique de règlement et d'achat des transactions commerciales internationales.
- Il constitue une méthode efficace pour introduire un élément de confiance et de sécurité dans les transactions commerciales.
- Il constitue pour les exportateurs un instrument d'usage courant pour le paiement.

Rock Armand ZANNOU (2000) s'est intéressé à l'analyse des interventions bancaires dans le crédit documentaire (CREDOC). Il pense à cet effet que c'est pour satisfaire un besoin de sécurité que les banques préconisent le CREDOC dont le dénouement est régi par les Règles et Usances Uniformes (RUU).

AKAKPOVI Pascal et ALADE Moustapha (1996) se sont intéressés à la manière dont les banques béninoises peuvent éviter à leurs clients les risques de change liés au crédit documentaire (CREDOC). A cet effet, ils pensent que le crédit documentaire constitue l'outil de prédilection auquel doivent recourir les importateurs et les exportateurs dans la majorité des cas. Ils confèrent en outre un gage de sécurité aux opérations du commerce international. Ils ajoutent par ailleurs que le CREDOC comporte quelques risques qu'il importe de notifier aux utilisateurs.

D'après les Règles et Usances Uniformes lors du 7^e congrès de la CCI à Vienne en 1993 ; le CREDOC est une opération par laquelle une banque agissant à la demande d'un client, est chargée d'effectuer un paiement à un tiers ou à son ordre, ou de payer, d'accepter ou de négocier des effets de commerce tirés par un tiers ou d'autoriser que tels paiements soient effectués, acceptés ou négociés par une autre banque contre remise des documents prescrits et pour autant que les conditions stipulées soient respectées.

Dans le cours de la « Technique des Opérations Bancaires (TOB), 2014 » LANHA Magloire renchérit que le crédit documentaire (CREDOC) est un

23

Commentaire [u1]:

engagement irrévocable pris par la banque de l'importateur (banque émettrice) pour le compte de l'importateur (document d'ordre) de payer à l'exportateur (bénéficiaire) à la date convenue le montant d'une importation réalisée par son client si les documents attestent la réalisation de l'expédition de la marchandise qui lui sont remis tel qu'exige dans la forme et les délais.

TANTE-GNANDI Mayi (2008-2009) ; « Optimisation de la gestion des crédits documentaires imports : cas d'Eco Bank-bénin » affirme que les contraintes liées à la gestion du CREDOC expliquent la préférence des autres moyens de paiement à l'international à ce dernier par les clients.

B- Points des connaissances sur le CREDOC

1- Définition du crédit documentaire(CREDOC)

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle une banque (la banque émettrice) s'engage d'ordre et pour compte de son client importateur (le Donneur d'ordre) à régler à un tiers exportateur (le bénéficiaire) dans un délai déterminé, via une banque intermédiaire la banque notificatrice un montant déterminé contre la remise de documents strictement conformes justifiant la valeur et l'expédition des marchandises.

Autrement dit le CREDOC est un engagement pris par une banque à la demande de son client de payer (à vue ou à échéance) le montant du crédit, à condition que les documents présentés soient conformes aux termes du crédit.

-Quatre (04) intervenants pour assurer la sécurité de l'opération

1- L'acheteur / importateur =Donneur d'ordre

2-La banque de l'acheteur = Banque émettrice

3-La banque du vendeur = Banque notificatrice et/ou banque confirmatrice

4-Le vendeur/l'exportateur = Bénéficiaire.

24

2- Les différentes formes de crédit documentaire(CREDOC) et Mode de réalisation

❖ FORMES

Le CREDOC peut être révocable ou irrévocable, notifié ou confirmé.

➤ CREDOC Révocable

Le banquier peut revenir sur son engagement avant expédition des marchandises. L'exportateur conserve un risque tant qu'il n'a pas expédié les marchandises. En pratique, le CREDOC révocable est rarement utilisé, sauf dans les relations entre sociétés mères, car il est un instrument rapide de rapatriement de fonds. La banque qui émet un crédit documentaire révocable ne pourra pas évidemment se référer au RUU 600 car ça ne fait plus partir des nouvelles Règles et Usances Uniformes (RUU) 600.

➤ **CREDOC Irrévocable**

Le banquier ne peut revenir sur son engagement, quelle que soit l'évolution de la situation de son client, à moins d'un accord de toutes les parties concernées. L'exportateur est assuré d'être payé par le banquier de l'importateur sauf à ne pas respecter ses engagements.

➤ **Notifié**

Le banquier de l'importateur est seul engagé. L'exportateur est alors couvert contre le risque commercial mais il n'est pas protégé en cas du risque pays (risques politique, catastrophique ou de non-transfert).

➤ **Confirmé**

L'engagement du banquier de l'importateur est conforté par un banquier correspondant dans le pays de l'exportateur. Ce dernier qui respecte entièrement ses engagements est totalement assuré d'être payé.

❖ **Mode de Réalisation**

Le paiement du CREDOC peut être effectué par quatre(04) manières qui sont :

- Le CREDOC avec paiement à vue
- Le CREDOC avec paiement à terme (le paiement par acceptation et le paiement différé)
- Le CREDOC réalisé par négociation
- La stand-by Letter of crédit.

➤ **Le CREDOC avec paiement à vue**

Cette modalité de paiement donne lieu, de la part du banquier de l'importateur à une ouverture de crédit documentaire en faveur de l'exportateur généralement chez une banque établie dans son pays.

Ce crédit est stipulé payable au vendeur, contre remise des documents conformes énumérés dans la lettre d'ouverture de crédit documentaire.

La formule de ce mode de réalisation est « vous mettez à ma disposition les documents conformes et je vous paie ».

Un délai de quelque jour est accordé au banquier émetteur pour la vérification des documents.

➤ **Le CREDOC avec paiement à terme(Le CREDOC avec paiement par acceptation et le CREDOC avec paiement différé)**

✓ **Le CREDOC avec paiement par acceptation**

Dans un tel crédit le vendeur est disposé à consentir à son client étranger des délais de paiement.

Ainsi la banque de l'importateur s'engage à accepter et à payer les traites documentaires qui seront tirées par l'exportateur en représentation de sa créance et pour la durée du délai de paiement accordé à l'importateur.

Cette forme de crédit donne donc, à l'exportateur la certitude que les traites à x jours de vue (ou de date d'expédition) qu'il tirera dès la remise des documents conformes dans les délais requis par la banque de l'importateur seront acceptées par la banque considérée.

Le vendeur en possession d'une acceptation de la banque pourra alors en cas de besoin plus facilement faire escompter sa créance chez une autre banque.

✓ **Le CREDOC avec paiement par différé**

26

Ce mode de réalisation des crédits documentaires a été officialisé en 1983 et révisé en 1993 dans les règles et usances uniformes relatives au crédit documentaire.

L'article 10 des règles et usances (RUU) n°500 précise que : « la banque émettrice est tenue en cas de paiement différé de payer ou de faire effectuer le paiement à la date ou aux dates déterminables, conformément aux stipulations du crédit ».

Ce mode de paiement est le plus souhaité par les importateurs car ces derniers reçoivent les documents conformes et les marchandises mais ne se soucient pas du paiement de l'exportateur car une échéance est fixée pour le paiement. Donc sans la liquidité, l'importateur peut importer, vendre, faire des bénéfices avant l'échéance fixée.

Pour le paiement à terme, l'échéance est souvent fixée à partir du jour de l'expédition des marchandises.

➤ **Le CREDOC réalisé par négociation**

Dans ce cas de figure, les traites tirées par le bénéficiaire sont négociées par le correspondant dès la remise des documents d'expédition spécifiés dans l'accréditif. Cette technique permet de régler directement le fournisseur et est très employée.

➤ **La stand-by Letter of credit**

Les stand-by letter of crédit s'apparentent à des garanties de paiement à première demande. Elles permettent à un importateur et un exportateur de commencer librement leurs affaires sans la contrainte d'échange de documents.

L'exportateur livre la marchandise et l'importateur règle dans les délais et pour le montant convenu. C'est seulement si l'acheteur ne respecte pas son engagement que le vendeur va passer du mode d'attente (stand-by) à un mode actif en faisant jouer la lettre de crédit.

Il produira alors les documents prévus lors de l'émission de la stand-by à l'origine pour prouver son expédition et se faire régler par la banque de l'importateur.

Les banques émettent soit des stand-by relatifs à une opération donnée, soit un stand-by avec un en-cours revolving qui correspond mieux au développement d'un courant d'affaire.

27

Dans ce dernier cas de figure, la réserve se constitue au fur et à mesure des règlements de l'importateur.

3 - Le mécanisme d'un crédit documentaire(CREDOC)

- L'acheteur et le vendeur concluent un contrat commercial prévoyant le paiement au moyen d'un crédit documentaire.
- L'acheteur demande à sa banque (la banque émettrice) d'ouvrir un crédit en faveur du vendeur.
- La banque émettrice demande à une banque située habituellement dans le pays du vendeur de notifier ou de confirmer le crédit.

- La banque notificatrice ou confirmatrice informe le vendeur de l'émission du CREDOC.
- Dès que le vendeur reçoit le crédit et qu'il est assuré de pouvoir satisfaire aux conditions de celui-ci il peut procéder à l'expédition des marchandises.
- Le vendeur remet les documents à la banque auprès de laquelle ce crédit est réalisé.
- Cette banque vérifie que les documents sont conformes au crédit, atteste l'expédition et la qualité des marchandises et paie ou s'engage à payer.
- Cette même banque adresse les documents à la banque émettrice.
- La banque émettrice vérifie les documents et s'ils sont conformes aux conditions du crédit, paie ou rembourse la banque notificatrice ou confirmatrice.
- Si ces documents sont satisfaisants, ils sont transmis à l'acheteur après paiement du montant exigible ou sous les conditions convenues entre lui et la banque émettrice.
- Enfin l'acheteur utilise les documents pour prendre possession des marchandises.

28

Autrement dit lorsque le vendeur et l'acheteur signent leur contrat, le vendeur demande à être assuré du paiement au moyen d'un crédit documentaire(CREDOC).

L'acheteur va trouver son banquier et lui demande de s'engager à payer le prix des marchandises à présentation des documents prévus au contrat. Si le banquier consent le crédit, il informe le vendeur (exportateur).

4-Documents requis dans les opérations du crédit Documentaire (CREDOC)

Un Crédit documentaire n'est réalisable que contre présentation et remise d'un certain nombre de documents explicitement énumérés dans la lettre d'ouverture de crédit .Ces documents sont établis par des tiers afin d'attester la qualité d'une marchandise, son caractère spécifique, son poids, l'état dans lequel elle se trouve etc.....

Il appartient au donneur d'ordre de stipuler avec précision les documents qu'ils exigent du bénéficiaire du crédit (vendeur) pour que la banque chargée du règlement effectue le paiement, l'acceptation de la traite ou la négociation.

Ces documents peuvent être classés en quatre groupes :

- les documents d'expédition
- les documents d'assurance
- les documents exigés par la douane du pays de l'acheteur (importateur)
- les documents décrivant la nature de la marchandise.*

5- Les faiblesses liées à la réalisation du CREDOC

Le CREDOC, quel que soit sa forme et sa sécurisation engendre aussi bien des faiblesses pour sa mise en œuvre, vis-à-vis de ces faiblesses si celles-ci ne peuvent la rendre incompétente ou en faillite. Nous avons :

- Faible taux de demande de CREDOC ;
- La non maîtrise des risques et avantages liés à la gestion du CREDOC par les opérateurs économiques ;
- La variation élevée des devises décourage les importateurs à utiliser le CREDOC comme moyen de paiement international ;
- Rigidité des commissions qui rendent le CREDOC cher par rapport aux autres moyens de paiements internationaux.

29

Le CREDOC est encore perçu comme un instrument compliqué auquel vient s'ajouter une récession de commissions calculées sur des bases et des peaux différentes, ce qui ne rend pas son coût très visible pour l'utilisateur.

Pour la grande majorité des exportateurs, le CREDOC est synonyme de « réserves bancaires » anomalies et erreurs relevées dans l'utilisation des crédits documentaires et qui leur cause instantanément des difficultés dans la gestion de leurs risques exports, une augmentation des frais financiers et un impact négatif sur la trésorerie de la BOA-Bénin.

6 - Les risques liés au crédit documentaire(CREDOC)

Le crédit documentaire n'est pas exempt de risques pour les parties au contrat. Il subsiste deux types de risques : les risques documentaires et le risque de non-paiement.

- **Risques documentaires**

Les risques documentaires proviennent d'une différence entre les mentions portées sur les documents et la marchandise réellement expédiée. Nous avons :

- Mauvaise qualification des produits ;
- Escroquerie sur la marchandise ;
- Erreur de déchiffrement des documents.

En cas de doute au moment de la vérification des documents, le banquier du bénéficiaire ou son correspondant doit interroger l'acheteur afin d'obtenir son accord malgré d'éventuelles irrégularités dans les documents.

Toutefois, si le banquier est responsable de la vérification des documents, il ne l'est pas de la non-conformité des marchandises reçues avec celles qui sont annoncées dans les documents.

- **Risques de non-transfert**

Nous avons :

- Les difficultés de transfert du pays acheteur vers le pays vendeur (risque pays)
- Risque d'insolvabilité de l'importateur.
Le banquier de l'importateur risque, en tout état de cause, de ne pas être remboursé par son client, sauf s'il a pris la précaution de bloquer les fonds correspondants; à ce risque, il faut ajouter éventuellement :
- Le risque de change si une couverture à terme n'a pas été prévue.

30

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de la recherche.

La méthodologie de recherche est articulée autour de deux dimensions : une approche empirique et une approche théorique.

A- Approche empirique

Dans cette approche de l'étude, nous aurons à mettre en évidence la méthode d'enquête envisagée à l'aide des outils de mobilisations des données, ceux relatifs au dépouillement des données et ceux utilisés pour la présentation des données. Il sera question donc de mettre en exergue à travers l'approche utilisée les éléments ci-après :

- ✓ **Les objectifs de la collecte des données**
- ✓ **Le cadre de l'étude et identification de la population mère**
- ✓ **Nature des données collectées**
- ✓ **Echantillon**
- ✓ **Conception des questionnaires**

- ✓ **Sélection de la technique de dépouillement**
- ✓ **Outils statistique de présentation des données**

1- Les objectifs de la collecte des données

La collecte des données est indispensable pour la vérification des hypothèses que nous avons formulées. Elle nous permettra essentiellement de vérifier si :

Hypothèse de recherche 1 (H1) : Les faiblesses liées à la gestion du crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin sont dues au non maîtrise des avantages et risques du crédit documentaire par les opérateurs économiques

Hypothèse de recherche 2 (H2) : L'instabilité monétaire explique les insuffisances liées à la gestion des risques à la BOA-Bénin.

2- Le cadre de l'étude et identification de la population mère

Dans le cadre de la réalisation de notre enquête, une cible a été identifiée : il s'agit des clients importateurs et exportateurs de la BOA-Bénin. Ce choix se justifie par la forte concentration des transactions internationales des clients de la BOA-Bénin à la direction générale et aussi du temps et des moyens limités dont nous disposons.

31

3- Nature des données collectées

Pour la vérification des hypothèses que nous avons formulées, nous avons utilisé trois techniques de collecte des données à savoir la recherche documentaire, les entretiens directs et l'enquête.

3.1- Recherche documentaire

Elle est l'outil le plus utilisé dans cette recherche. Elle nous a permis d'une part d'obtenir des données sur l'état de l'évolution du système bancaire béninois, en particulier la BOA-Bénin et d'autre part de mieux nous imprégner de la gestion du CREDOC à la BOA-Bénin.

3.2- L'enquête

A partir des observations faites relatives au processus d'ouverture, de réalisation et remboursement du CREDOC, nous avons réalisé une enquête. Elle nous a permis à partir de notre questionnaire de recenser les informations afin de mieux appréhender les raisons qui expliquent la gestion inefficace du crédit documentaire (CREDOC).

4- Echantillonnage

Ne pouvant interroger tous les éléments de la population mère pour mener notre enquête, nous avons opté pour une enquête par sondage. A cet effet, l'échantillon attribué au sondage compte 50 clients composés uniquement des importateurs et exportateurs.

5- Conception des questionnaires

Pour atteindre notre objectif, nous avons conçu un questionnaire (annexe 2).

6- Sélection de la technique de dépouillement

Compte tenu de la taille de l'échantillon, le dépouillement des données recueillies à l'issue de l'enquête s'effectuera de façon manuelle. Ce dépouillement consistera à trier les réponses obtenues ainsi, le tri à plat sera effectué, il s'agit d'un simple comptage des résultats obtenus à chaque question.

7- Outils statistique de présentation des données

Les différentes opinions et réflexions qui se dégagent des différentes réponses obtenues lors des enquêtes seront récapitulées de façon synthétique par catégorie. C'est l'étape à laquelle toutes les études statistiques seront faites. Nous avons fait recours aux tableaux et aux graphiques à partir des logiciels Word et Excel.

32

B-Stratégie de vérification

L'approche théorique développée vise la recherche des causes réelles pouvant expliquer les problèmes en résolution. Il s'agira pour nous dans cette partie, de présenter les repères et normes d'amélioration des situations et les seuils de décisions.

1- Condition de vérification de l'hypothèse n°1

Pour vérifier l'hypothèse n°1, nous procéderons à l'analyse des informations issues des questionnaires adressés aux clients. Il sera retenu la cause qui réunira le pourcentage le plus élevé.

2- Condition de vérification de l'hypothèse n°2

Pour vérifier l'hypothèse n°2, nous procéderons à l'analyse des informations issues des questionnaires adressés aux clients. Elle sera

confirmée si au moins 50% des clients estiment qu'ils sont souvent exposés au risque de change.

Chapitres 3 : Collectés, dépouillement, présentations, analyse des données et approches de solutions pour une gestion du CREDOC à la BOA-Bénin.

33

Dans ce chapitre, il sera présenté et analysé les données recueillies au cours de notre recherche et qui sont susceptibles de nous aider à atteindre les objectifs sus mentionnés afin de mieux tester les hypothèses.

Section1 : Collectes, dépouillement, présentations et analyse des données

Ici après avoir dépouillé les données collectées, nous les présenterons en vue de faire des analyses.

Paragraphe 1 : Collectes, dépouillement et présentations des données

A- Collectes et dépouillement des données

Pour atteindre nos objectifs nous avons conçu un questionnaire qui sera notre guide d'entretien avec les clients importateurs et exportateurs de la BOA-Bénin.

Notre enquête a démarré le 18 janvier 2015 et a pris fin le 18 avril 2015. Grâce à notre dévouement à atteindre nos objectifs, les 50 clients prévus ont tous répondu à notre questionnaire. Les différentes opinions issues de cette enquête seront regroupées par catégories.

B- Présentation des données

A travers des graphiques suivis des commentaires nous présenterons les données résultantes de nos enquêtes.

1- Causes des faiblesses liées à la gestion du crédit documentaire (CREDOC) à la BOA-Bénin.

Il ressort des enquêtes plusieurs causes liées aux faiblesses de la gestion du CREDOC à la BOA-Bénin. Les tableaux suivants illustrent les résultats des enquêtes.

- Tableau n°5 : Connaissance du CREDOC par les clients importateurs et exportateurs

34

Connaissance du CREDOC	Effectifs	Fréquences
OUI	40	80%
NON	10	20%
Total	50	100%

Source : Données d'enquêtes

Commentaire :

D'après le tableau n°5, nous constatons que 40 personnes (80%) sur les 50 questionnés connaissent le CREDOC.

- Tableau n°6 : Connaissance des avantages et risques liés à la pratique du CREDOC

Connaissance des avantages du CREDOC		Connaissance des risques du CREDOC	
OUI	NON	OUI	NON
08	32	13	27

Source : Données d'enquêtes

Commentaire :

D'après le tableau n°6, nous constatons que seulement 08 clients sur les 40 précédents maîtrisent les avantages et les risques liés au CREDOC et 27 clients ne maîtrisent pas les avantages ni les risques liés au CREDOC.

- **Tableau n°7** : Moyens de paiement utilisés par les clients importateurs et exportateurs pour leurs opérations internationales

Moyens de paiement	Effectifs	Fréquences
Transfert	20	40%
REMDOC	07	14%
CREDOC	08	16%
Autres	15	30%
Total	50	100%

Source : Données d'enquêtes

Commentaire :

D'après le tableau n°7, nous constatons qu'à part le REMDOC une faible demande d'ouverture du CREDOC par rapport au transfert et aux autres moyens de paiement à l'international.

- **Tableau n°8** : Raisons pour lesquelles les clients n'utilisent pas le CREDOC comme moyen de paiement à l'international

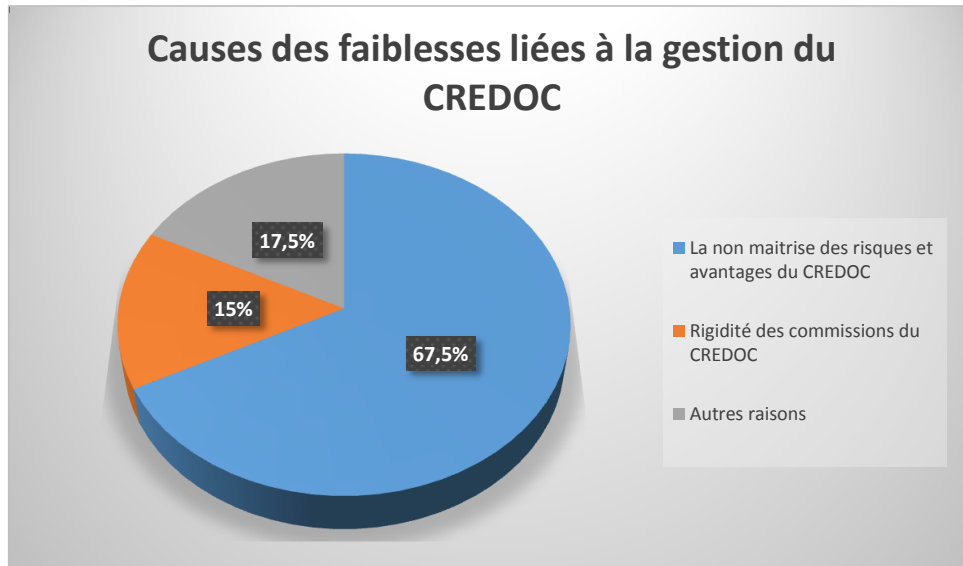
Causes liées au non utilisation du CREDOC	Effectifs	Fréquences
La non maîtrise des risques et avantages du CREDOC	27	67,5%
Rigidité des commissions du CREDOC	06	15%
Autres raisons	07	17,5%
Total	40	100%

Source : Données d'enquêtes

Commentaire :

D'après le tableau n°8, nous constatons que la non maîtrise des risques et avantages constitue la principale raison pour laquelle les clients n'utilisent pas le CREDOC comme moyen de paiement à l'international. Aussi la rigidité des commissions du CREDOC et autres raisons font partir des motifs de la faible demande du CREDOC.

- **Figure n°2** : Causes des faiblesses liées à la gestion du CREDOC



Source : Données d'enquêtes

Synthèse des commentaires:

Sur 50 clients interrogés, 80% reconnaissent l'existence du CREDOC comme moyen de paiement à l'international et 20% sont néophytes en-là matière. Parmi les 80% précédents soit les 40 clients, seulement 08 clients maîtrisent les avantages et risques liés aux CREDOC et utilisent ce dernier pour financer leurs opérations à l'international. Toujours parmi les 40 clients connaissant l'existence du CREDOC 27 clients (67.5%) ne sont pas avisés des avantages et risques de ce dernier, ce qui entraîne la faible demande de ce moyen de paiement à l'international et 06 clients (15%) avancent comme raisons de non utilisation du CREDOC la rigidité des commissions que ce dernier renferme. Enfin le reste soit 07 clients (17.5%) attribuent autres raisons.

36

2- Causes des insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin

Il ressort des enquêtes plusieurs causes des insuffisances liées de la gestion du CREDOC à la BOA-Bénin. Les tableaux suivants illustrent les résultats des enquêtes.

- **Tableau n° 9** : Fréquence des risques liés au crédit documentaire à la BOA-Bénin

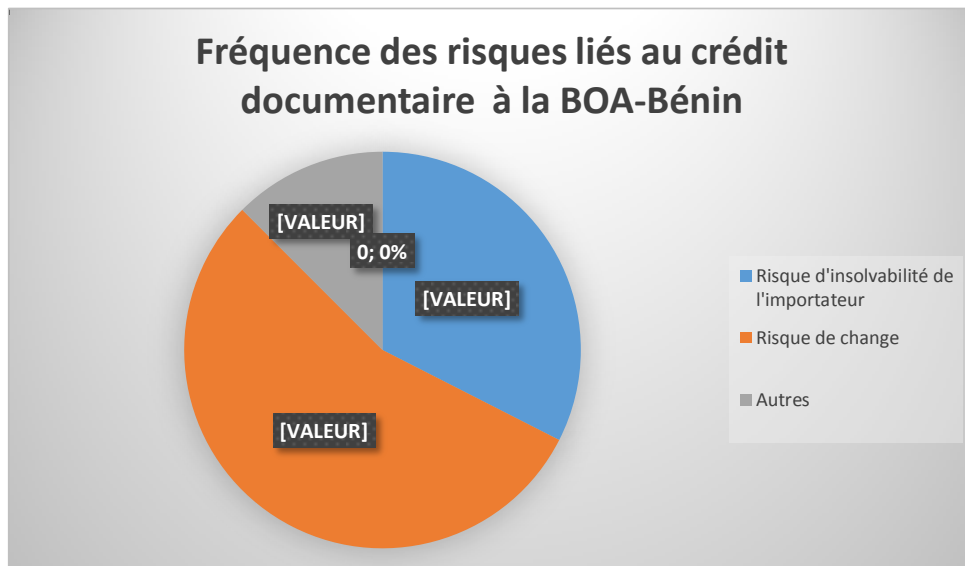
Causes des	Effectifs	Pourcentages
------------	-----------	--------------

insuffisances liées à la gestion des risques		
Risque d'insolvabilité de l'importateur	13	32,5
Risque de change	22	55
Autres	5	12,5

Source : Données d'enquête

Figure n°3 : Fréquence des risques liés au crédit documentaire à la BOA-Bénin

37



Source : Données du tableau n° 9

Commentaires :

Dans le cadre du commerce international, les clients sont exposés à plusieurs risques. 55% des clients estiment qu'ils sont souvent exposés au risque de change, 32,5% rencontre le plus souvent le risque d'insolvabilité de

l'importateur et enfin 12,5% rencontre souvent des risques que nous n'avons pas énuméré.

- **Tableau n° 10** : Cours des devises a la date du **24/03/2015** et du **31/03/15** expliquant la variation des devises.

Cours moyens		Code devise	Change manuel				Change tire			
24/03/15	31/03/15		Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
			24/03/15	31/03/15		24/03/15		31/03/15		
599,92	608,44	USD	587,93	611,92	596,27	620,61	593,92	602,92	602,35	611,44
896,36	898,94	GBP	878,43	914,29	880,96	916,92	887,40	899,36	889,95	901,94
620,41	626,93	CHF	608,00	632,82	614,39	639,47	614,20	623,41	620,66	629,93
479,15	478,78	CAD	469,57	488,73	469,16	488,31	474,36	482,15	473,94	481,73
5,02	5,06	JPY	4,91	5,12	4,96	5,16	4,97	5,12	5,01	5,16
6,53	6,58	KES	6,40	6,66	6,45	6,72	6,46	6,66	6,52	6,72
50,35	49,90	ZAR	49,34	51,36	48,91	50,90	49,85	53,35	49,41	52,90
3,01	3,06	NGN	2,95	3,07	2,99	3,12	2,98	3,07	3,02	3,12
0,20	0,21	MGA	0,20	0,20	0,21	0,22	0,20	0,20	0,21	0,22
159,27	159,38	GHS	156,09	162,46	156,19	162,57	157,68	162,27	157,79	162,38

Source : BOA-Bénin

Commentaire :

Dans le cadre du commerce international, les clients sont exposés à plusieurs variations des devises. Du 24 mars 2015 et 31 mars 2015 nous constatons que les différents cours (cours moyen, cours échange manuel achat et vente, cours échange tire achat et vente) de chaque code devise (USD, GBP, CHF, CAD, JPY, KES, ZAR, NGN, MGA, GHS) ont subi une augmentation.

Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses émises

Nous procéderont à la vérification des hypothèses dans l'ordre dans lequel elles sont émises. Il s'agit de :

H 1 : Les faiblesses du CREDOC sont dues au non maîtrise des risques et avantages liés au crédit documentaire par les opérateurs économiques

H 2 : L'instabilité monétaire explique les insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin.

1-Verification de l'hypothèse n°1

D'après l'analyse des données recueillies de nos enquêtes nous constatons que 10 sur 50 des clients ne sont pas avisés de ce moyen de paiement à l'international. Parmi les 40 clients ayants connus ce moyen de paiement, 27 ne maîtrisent pas les avantages ni les risques de ce dernier et donc n'utilisent par

le crédit documentaire comme moyen de paiement à l'international. Par conséquent, l'hypothèse selon laquelle « Les faiblesses liées à la gestion du CREDOC sont dues au non maîtrise des avantages et risques du crédit documentaire par les opérateurs économiques » est **confirmée**.

2- Vérification de l'hypothèse n°2

En ce qui concerne l'hypothèse n°2 intitulée « : L'instabilité monétaire explique les insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin ». Nous avons prévu qu'elle sera confirmée si au moins 50% des clients estiment qu'ils sont souvent exposés aux risques de change. Après l'analyse des résultats de notre enquête, 55% des clients estiment qu'ils sont souvent exposés aux risques de change. En conclusion, l'hypothèse n°2 est **confirmée**.

Section 2 : Approches de solutions, conditions de mise en œuvre et synthèse de l'étude

Nous présenterons dans le tableau ci-dessous nos approches de solutions par questions spécifiques et la mise en œuvre de ces approches de solutions qui regroupe un minimum de conditions de base. Ainsi au-delà des approches de solutions formulées par question spécifique nous formulerons également des conditions de mise en œuvre de ces dernières à l'endroit des dirigeants de la BOA-Bénin et aux autorités de régulation.

A- Approches de Solutions, conditions de mise en œuvre

Questions spécifiques	Approches de solutions relatives aux questions spécifiques	Conditions de mise en œuvre	
		À la BOA-Bénin	Aux autorités de régulations
N°1	-De sensibiliser les clients à maîtriser les risques et les avantages du CREDOC. -Encourager les clients du CREDOC déjà avisés des avantages et risques de ce dernier de plus faire confiance à ce moyen de paiement pour leurs opérations à l'international.	-La formation de certains agents sur le CREDOC afin de les envoyer dans les agences pour rapprocher l'information des acteurs du commerce international. -Promouvoir un budget pour la formation de ses agents	-Une révision de la loi portant réglementation de change. -Mettre la pédale un peu douce pour les contraintes réglementaires.
N°2	-De se prémunir contre les risques de cours de monnaie (Mo) en effectuant les opérations de change à terme. La couverture de changes à terme permet aux importateurs et exportateurs d'éliminer les	- Conseiller aux clients d'effectuer les opérations de change à terme dès l'ouverture du crédit documentaire.	

risques de change sans incident sur la trésorerie jusqu'à son échéance.		
---	--	--

B- Synthèse de l'étude

Niveaux d'analyse	Problématique	Objectif	Causes réelles	Approches de solutions
Niveau général	Gestion inefficace du CREDOC	Analyser le CREDOC à la BOA-Bénin		
NIVEAUX SPECIFIQUES	1 Les faiblesses liées à la gestion du CREDOC	Identifier les faiblesses liées à la gestion du CREDOC à la BOA-Bénin	La non maîtrise des avantages et risques liés à la gestion du crédit documentaire par les opérateurs économiques.	-De sensibiliser les clients à maîtriser les risques et les avantages du CREDOC. -Encourager les clients du CREDOC déjà avisés des avantages et risques de ce dernier de plus faire confiance à ce moyen de paiement pour leurs opérations à l'international.
	2 Insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC	Identifier les insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC	L'instabilité monétaire.	-De se prémunir contre les risques de cours de monnaie (Mo) conseillé aux opérateurs économiques en effectuant les opérations de change à terme. La couverture de change à terme permet aux importateurs et exportateurs d'éliminer les risques de changes sans incident sur la trésorerie jusqu'à son échéance.

CONCLUSION

A l'issus de nos réflexions, il apparait que la contribution à l'amélioration de la gestion du CREDOC à la BOA-Bénin passe irrévocablement par une maîtrise des avantages et risques du CREDOC par les agents économiques.

En effet, les enquêtes nous ont permis de constater qu'il y à la non maitrise des avantages et risques liés à la gestion du crédit document par les opérateurs économiques et le risque de l'instabilité monétaire. Puisque certains agents économiques ne sont pas avisés de CREDOC comme moyen de paiement à l'international et d'autres bien ayant été avisés n'ont pas une maîtrise des avantages et risques de ce dernier. Par conséquent la vulgarisation du crédit document est indispensable pour une meilleure gestion du CREDOC à la BOA-Bénin.

Néanmoins, la confidentialité et les difficultés d'accès à certaines informations, nous ont empêchés, d'aller plus loin dans notre investigation. Nous avons donc par la certitude d'avoir épuisé la question de la gestion du CREDOC et les risques liés. Ce problème reste encore ouvert ; c'est pourquoi nous souhaitons que l'étude soit plus approfondie. Il est question de savoir si les problèmes de l'instabilité monétaire et la non maitrise des avantages et risques liés au crédit documentaire par les opérateurs économiques pourront être définitivement réglés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

- ❖ H. Martini (2010), « Crédit documentaire, lettres de crédit standby caution et garanties », Revue banque, 2ème édition.
- ❖ Yves Simon, Delphine Lautier, Christophe Morel(2009), « Finance Internationale ».
- ❖ JUNEID M.BAJUNEID et al (1993-1995), « Règles Uniformes de la CCI relatives au Encaissements », ICC Publishing S. A. (paris).
- ❖ Albert 1^{er} (révision 2007), « Règles et Usances Uniformes(RUU) de l'ICC relatives aux crédits documentaires »,75008 Paris-France.
- ❖ André Boudinot (1979) « pratique du crédit documentaire »éditions Sirey.
- ❖ ADJIBI A. J. J. Yvon et BOUKARY MORY A. Lionel, sous la direction de FAGNON Nicaise (1998-1999) « Le crédit documentaire et ses risques »
- ❖ LANHA Magloire (2014) « Technique des Operations Bancaires(TOB) »
- ❖ Marina ALINGO et Judicaël Roland DJOSSOU (2001) « problématique de la gestion des risques liés au crédit documentaires »Mémoire INE: Cycle1
- ❖ N. walper, (1981), « les changes cambiaires et trésorerie ».
- ❖ IS. CAKIROGLU (1^{er}Mai 1985) «Les Opérations bancaires du crédit documentaire » J. DELMAS et C^{ie}
- ❖ TANTE-GNANDI Mayi (2008-2009) « Optimisation de la gestion des crédits documentaires imports : cas d'ecobank-benin », mémoire CESAG (Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion), cycle 3.
- ❖ Rapport d'activité de la BOA-Bénin (2013).
- ❖ www.boabenin.com; consulté le 18 février 2015 à 13h

ANNEXES**ANNEXE 1 : Liste des banques correspondantes**

Pays	Banques
Allemagne	-ING- B .F.F BANK AKTIENGELLSCHAFT OU BHF BANK FRANKFURT -D.Z.BANK AG DEUTSCHE ZENTRAL GENOSSENSCHANFTSBANK AM PLATZ DER REPUBLIK
BURKINA FASO	-BANK OF AFRICA BURKINA
Belgique	-FORTIS BANK S .A -ING BANK BRUXELLES
CAMEROUN	-BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
CANADA	-THE ROYAL BANK OF CANADA FINANCIAL INSTITUTION-PROOF DEPT -BANQUE NATIONALE DUCANADA
COTE D'IVOIRE	-BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE(BICICI) -BANK OF AFRICA –COTE D'IVOIRE -BANQUE INTERNATIONAL POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE (BIAO COTE D'IVOIRE)
ETATS-UNIS	-CITIBANK N.A -SOCIETE GENERALE NEW YORK
France	-NATIXIS BANQUES POPULAIRES -CREDIT AGRICOLE OU CNCA -BFCM PARIS -CITIBANK N.A.PARIS -BANQUE NATIONALE DE PARIS -BOA-France

	-SOCIETE GENERALE PARIS -FBN(UK) LTD PARIS -MEDICAPITAL BANK(BMCE) PARIS -FIMBANK
GABON	-BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU GABON(BICIG)
GHANA	-BANK OF AFRICA (AMEL GAMATED BANK LIMITED)
GRANDE BRETAGNE	-HSBS MIDLAND BANK -CITIBANK N. A. -BRITISH ARAB CCIAL BK
MALI	-BANK OF AFRICA-MALI
NIGER	-BANK OF AFRICA-NIGER -BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE (BIA-NIGER)
Pays-Bas	-INTERNATIONAL NEDERLANDEN(ING)
SENEGAL	-BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SENEGAL (BICIS) -BANK OF AFRICA SENEGAL
SUISSE	-UNION DE BANQUE SUISSE(UBS)
TOGO	-UNION TOGOLAISE DE BANQUE S.A(UTB) -BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE -BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI- LOME) -BANK OF AFRICA (BOA) TOGO
NIGERIA	-STERLING BANK Plc

ANNEXE 2 : Questionnaire

Bonjour Monsieur, Madame,

Dans le cadre de la rédaction d'un mémoire sur la **Gestion du crédit documentaire et les risques liés : cas de la BOA-Bénin**, nous vous prions de consacrer un bout de votre temps à ce questionnaire qui contribuera à l'amélioration des prestations de votre banque.

Question 1 : Connaissez-vous le crédit documentaire (CREDOC)

- OUI
- NON

Question2 : Connaissez-vous les avantages et risques liés à la pratique du CREDOC ?

- Avantages

- OUI
- NON

- Risques

- OUI
- NON

Question3 : Quels moyens utilisez-vous pour le règlement de vos opérations à l'international ?

- REMDOC
- Transfert
- CREDOC
- Autres

Questions 4 : Quelles sont les causes pour lesquelles vous n'utilisez pas le crédit documentaire comme moyen de règlement à l'international ?

- La non maîtrise des risques et avantages du CREDOC
- Rigidité des commissions du CREDOC
- Autres raisons

Question 5 : Dans le cadre du commerce international, à quel risque êtes- vous le plus souvent exposé :

- Risque de l'insolvabilité de l'importateur
- Risque de change
- Autres

Question 6 : Que suggérez-vous à la BOA-Bénin pour améliorer sa politique dans la pratique du crédit documentaire ?

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre collaboration.

ANNEXE 3 : Ecriture comptable des comptes externes

D : COMPTE DU CORRESPONDANT

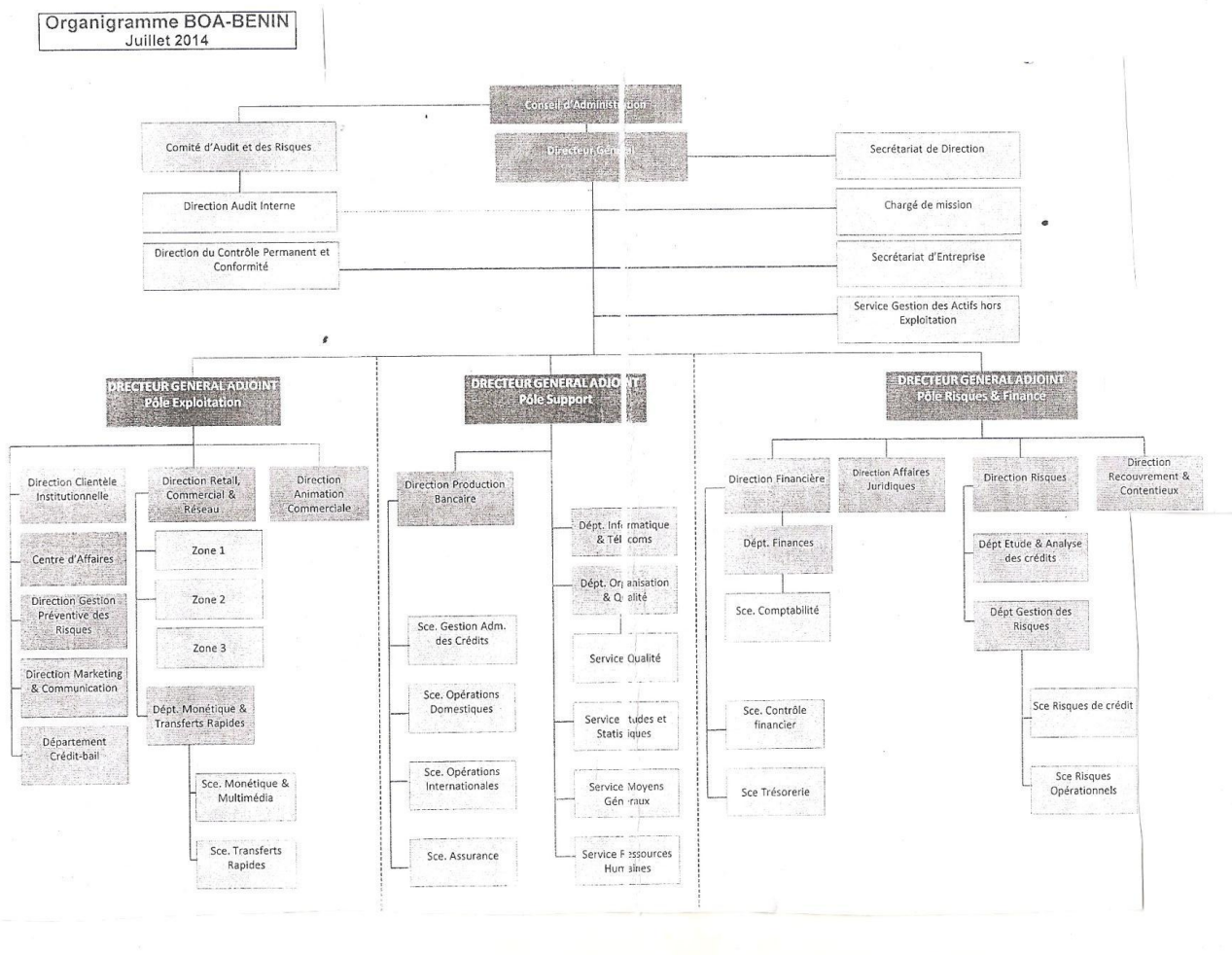
C : BCEAO

_____ d° _____

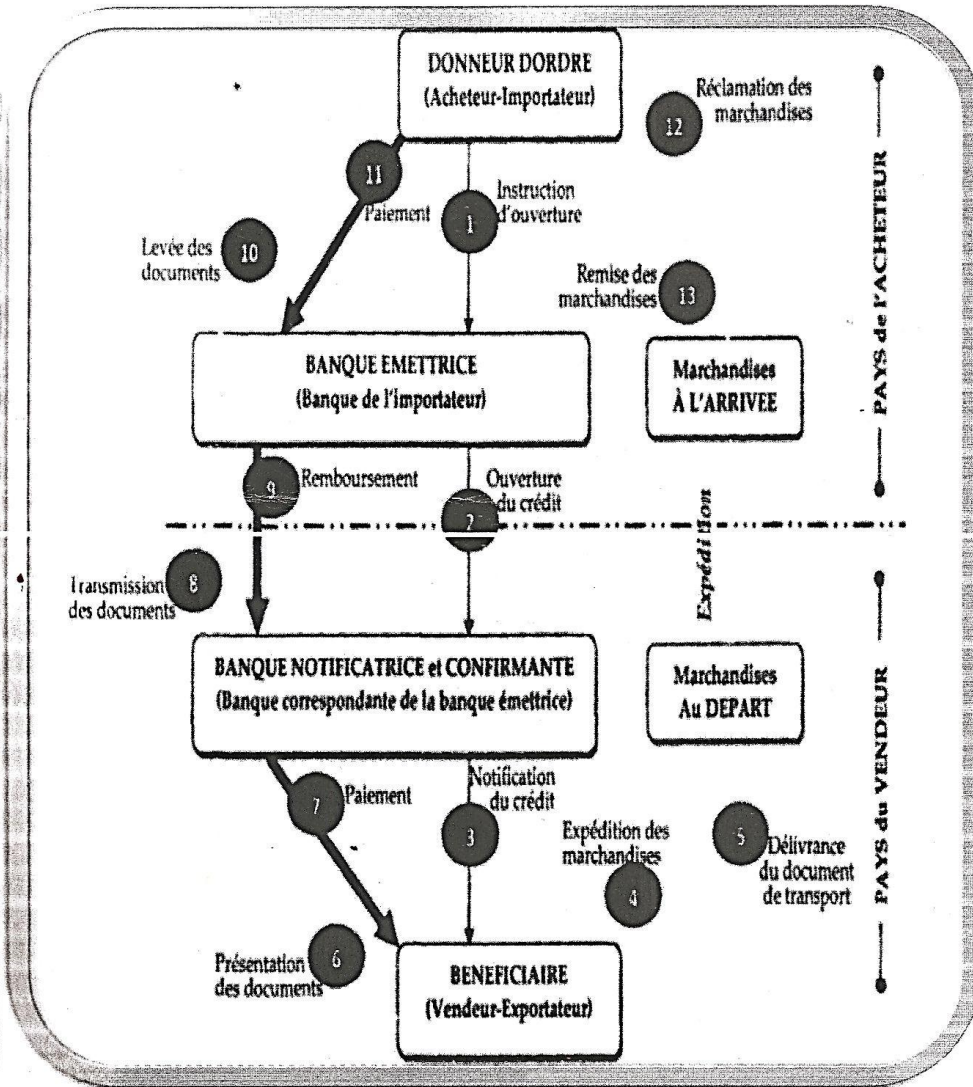
D : BCEAO

C : COMPTE DU CLIENT

ANNEXE 4 : Organigramme de la BOA-Bénin



ANNEXE 5 : Schéma de Mécanisme du Crédit Documentaire



Source : TANTE-GNANDI Mayi, 2009

Table des matières

JURY D'EVALUATION DU MEMOIRE.....	I
AVERTISSEMENT.....	II
DEDICACE.....	III
DEDICACE.....	IV
REMERCIEMENT.....	V
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES.....	VI
GLOSSAIRE.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES FIGURES.....	X
RESUME.....	XI
SOMMAIRE.....	XII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE LA BOA-BÉNIN ET BILAN DE STAGE.....	2
SECTION 1 : Présentation de la BOA-Bénin.....	2
Paragraphe 1 : historique, objectif et structure organisationnelle de la BOA-Bénin.....	2
1- HISTORIQUE.....	2
2- OBJECTIFS.....	3
3- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA BOA-BÉNIN.....	3
3.1- Organe de décision de la BOA-Bénin.....	3
a- Le conseil d'administration.....	4
b- Le bureau des sages.....	4
c- La direction générale.....	4
d- Les commissaires au compte.....	4
e- Les auditeurs externes.....	4
3.2- Les organes opérationnels de la BOA-Bénin.....	5
a- Le secrétariat de la direction générale.....	5
b- La direction de l'exploitation.....	5
c- La direction retaille et réseau.....	5
d- La direction des risques.....	5
e- La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses.....	5
f- La Direction des Opérations.....	5
g- La Direction des Ressources Humaines.....	6
h- La Direction Administrative et Financière.....	6
i- La direction du contrôle général.....	6
Paragraphe 2 : Activités, Environnement, Ressource de fonctionnement et défis de la BOA-Bénin.....	6
1- ACTIVITES.....	6
a- Les services de caisses.....	6
b- Les services étrangers.....	09
c- Les crédits.....	09
d- La monétique.....	11
e- Les services de la banque à distance.....	11
f- Les Autres Opérations.....	12
SECTION 2 : BILAN DE STAGE.....	12
Paragraphe 1 : Présentation du service parcouru (Etat de lieux) et bilan de l'Etat de lieux.....	12
A- Etat de lieux.....	12
1- Operations liées au CREDOC.....	12
a- Pour l'exportateur.....	15
b- Pour l'importateur.....	15
2- Operations liées au transfert émis.....	17
3- Opération liées au transfert reçu.....	17
B - Bilan de l'état des lieux.....	17

Paragraphe 2 : Synthèse des atouts et des problèmes.....	19
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE DE L 'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHECHE.....	20
SECTION 1 : Problématique et hypothèses de l'étude.....	20
Paragraphe 1 : Problématique de l'étude.....	20
1-	20
2-	20
3-	20
Paragraphe 2 : Hypothèses de l'étude.....	21
SECTION 2 : Revue de Littérature et Choix de la Méthodologie de L'étude.....	22
Paragraphe 1 : Revue de Littérature.....	22
A- Les pensées antérieures les plus importantes pour les besoins de notre investigation.....	22
B- Points des connaissances sur le CREDOC.....	24
4- Définition du crédit documentaire(CREDOC)	24
5- Les différentes formes de crédit documentaire(CREDOC) et Mode de réalisation.....	25
❖ FORMES.....	25
❖ Mode de Réalisation.....	25
6- Le mécanisme d'un crédit documentaire(CREDOC)	27
7- Documents requis dans les opérations du crédit Documentaire(CREDOC)	29
8- Les faiblesses liées à la réalisation du CREDOC	29
9- Les risques liés au crédit documentaire(CREDOC)	30
Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de la recherche.....	31
A- Approche empirique.....	31
1- Les objectifs de la collecte des données.....	31
2- Le cadre de l'étude et identification de la population mère.....	31
3- Nature des données collectées.....	32
3.1- Recherche documentaire.....	32
3.2- Entretiens directs.....	32
3.3- L'enquête.....	32
4- Echantillonnage.....	32
5- Conception des questionnaires.....	32
6- Sélection de la technique de dépouillement.....	32
7- Outils statistique de présentation des données.....	33
B-Approche théorique.....	33
1- Condition de vérification de l'hypothèse n°1.....	33
2- Condition de vérification de l'hypothèse n°2.....	33
Chapitres 3 : Collectés, dépouillement, présentations, analyse des données et approches de solution pour une gestion du CREDOC à la BOA-Bénin.....	34
Section 1 : Collectés, dépouillement, présentations et analyse des données.....	34
Paragraphe 1 : Collectés, dépouillement et présentations des données	34
A- Collectes et dépouillement des donnés.....	34
B- Présentation des données	34
1 - Causes des faiblesses liées à la gestion du crédit documentaire(CREDOC) à la BOA-Bénin... ..	34
2 - Causes des insuffisances liées à la gestion des risques du CREDOC à la BOA-Bénin.....	37
Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses émises.....	39
1-Verification de l'hypothèse n° 1.....	39
2- Vérification de l'hypothèse n° 2.....	39
Section 2 : Approche de solutions, conditions de mise en œuvre et synthèse de l'étude.....	39
A- Approche de solutions, conditions de mise en œuvre.....	40
B- Synthèse de l'étude.....	41
CONCLUSION.....	42

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE.....	43
ANNEXES.....	a



FIN DE MEMOIRE